

Les fermes du monde : un kaléidoscope

par **Monsieur Bertrand Hervieu**

Inspecteur général de l'Agriculture

et **Monsieur François Purseigle**

Maître de conférences, INP-ENSAT

*Sociologues, chercheurs associés
au Centre de recherches politiques de Sciences Po, Paris*

INTRODUCTION

La géopolitique de l'agriculture et de l'alimentation ne se résume pas à une construction de rapports de force entre États ou entre firmes multinationales. Elle est aussi le théâtre de bouleversements qui affectent les unités de production agricole, y compris à l'échelle la plus locale. Derrière les débats multilatéraux sur la construction de la sécurité alimentaire mondiale ou les débats nationaux relatifs au développement des agricultures nationales, se cache un puissant processus de reconfiguration des formes d'organisations sociales et économiques de la production.

Pour comprendre l'ampleur de ce mouvement, il faut avoir en tête l'importance de la poussée démographique au sein même des paysanneries et ne pas oublier que, si les populations urbaines sont devenues dominantes de par le monde, les populations agricoles et rurales n'ont – en valeur absolue – jamais été aussi nombreuses. Il faut aussi prendre en considération, sur le temps long, la persistance de structures de très grandes dimensions : les unes héritées du mouvement aristocratique des enclosures, les autres de la colonisation, les troisièmes des grands domaines fonciers devenus fermes d'État durant la période communiste. Enfin, il faut tenir pour essentiel la plasticité des formes familiales de la mobilisation du travail en agriculture qui, loin d'être immuables comme on l'a parfois pensé, se révèlent être aussi d'une incroyable diversité.

Nous proposons ici de penser les transformations des agricultures du monde autour de trois polarités : la *firme*, la *famille* et la *subsistance*. Ce triptyque ne saurait prétendre être tout le réel. C'est un outil pour rendre compte tout à la fois des processus de recombinaison à l'œuvre dans les mondes agricoles et de la coexistence de différentes formes de production. En d'autres termes, nous nous écartons des hypothèses privilégiées durant toute la seconde moitié du XX^e siècle, qui ont pensé les transformations de l'agriculture exclusivement autour de l'amenuisement des actifs et de l'homogénéisation des structures. Nous avons envisagé le XX^e siècle comme celui de la « *fin des paysans* ». Ceci signifiait deux choses : l'exode et le départ vers d'autres horizons¹ et, pour ceux qui restaient, le passage d'un état, assigné par la naissance, à un métier voulu et conquis. Mais aujourd'hui,

les modèles de migration *rural – urbain* et de conversion professionnelle ont été profondément modifiés.

Face à ce double constat – le fait minoritaire dans les seuls pays occidentaux et l'éclatement des formes d'exploitation – nous mesurons combien il est difficile de caractériser les agricultures du monde. Le cadre des États-Nations s'était révélé pertinent pour appréhender l'invention du paysan², les modernisations de l'agriculture, les exodes ruraux et la fin des paysans. Mais un changement d'échelle ou, plutôt, une reconnaissance de l'imbrication des échelles, est aujourd'hui indispensable pour comprendre la coexistence des formes multiples d'organisation des forces de production en agriculture. Nous suivons ainsi la sociologue américaine Sakia Sassen quand elle considère que « *le global (...) transcende le cadre exclusif des États nationaux, en même temps qu'il investit des institutions et des territoires nationaux. Vue sous cet angle, la globalisation représente plus que la notion courante d'une interdépendance croissante dans le monde en général et que la formation des institutions globales* »³. Ceci revient à dire que la globalisation déstabilise deux postulats communément admis : le premier qui consiste à faire de l'État-Nation le cadre de la production de la société et le second, à superposer territoire national ou institutions nationales et caractère national du processus. « *Ce qui diffère aujourd'hui, c'est le fait que ces conditions soient partiellement, mais activement démembrées. Ce qui a changé aussi, c'est l'étendue de ce démembrement* »⁴. Le croisement et l'imbrication de ces échelles multiples interdisent de penser la globalisation comme un échelon supplémentaire.

Il faut aussi éprouver la proposition relative aux « *classes globales émergentes* » (...) « *afin d'agrèger pour la première fois toute une variété de groupes qui commencent à prendre des formes sociales cohérentes (...) La formation de ces classes révèle une dynamique qui désagrège en partie le national de l'intérieur (...) Cette désagrégation affaiblit la prise que la politique, les systèmes et les programmes nationaux ont exercés historiquement sur les groupes particuliers qu'englobent ces classes émergentes. En même temps, les caractéristiques de ces classes, en particulier leur position ambiguë entre le global et le national, indiquent une implantation prolongée, même si elle est partielle, dans les domaines nationaux* »⁵. En d'autres

termes, ces classes globales sont partiellement dénationalisées, plus qu'elles ne sont cosmopolites. Sans doute sont-elles davantage hors de portée du national que véritablement globales. En tout état de cause, elles restent partiellement implantées dans des environnements localisés⁶. À cet égard, la typologie que nous proposons, à savoir les agricultures de firme, les agricultures familiales et les agricultures de subsistance s'inscrit bien dans ces dynamiques de construction de classes globales partiellement dénationalisées, mais encore et fortement implantées localement.

1. UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU ET DE GRANDE AMPLÉUR : LES AGRICULTURES DE FIRME

Nous faisons ici l'hypothèse que, sous l'influence de la globalisation, de la financiarisation et des évolutions technologiques, une agriculture que nous qualifions à ce stade « *de firme* » développe des formes organisationnelles nouvelles reposant, d'une part, sur la multiplicité des unités de prise de décision – chacune ayant ses finalités propres – et, d'autre part, sur une mobilisation conséquente de ressources matérielles et immatérielles nouvelles, d'origine non-agricole. Les observations empiriques montrent non seulement l'entrée de nouveaux acteurs (fonds d'investissement, multinationales, grandes familles d'entrepreneurs, ...), mais aussi la mutation du rôle des anciens acteurs (États acheteurs de terres agricoles, agriculteurs-salariés de l'État et de multinationales, exploitations agricoles devenant de véritables entreprises agro-alimentaires, ...). Caractérisés par leur grande diversité, les finalités de ces différentes catégories d'acteurs pourraient présenter une certaine cohérence d'ensemble, comme elles pourraient entrer en contradiction les unes avec les autres, obligeant à des modalités de contractualisation et de gouvernance particulières : reproduction de la famille, maximisation du profit de

1. Mendras, 1967.

2. Hervieu et Viard, 2001.

3. Sassen, 2009, p.7.

4. Sassen, 2009, p.10.

5. Sassen, 2009, p.173.

6. Sassen, 2009.

l'entreprise, sécurisation de l'approvisionnement alimentaire et / ou énergétique d'un pays, optimisation du portefeuille d'actions ou maximisation du retour sur investissement. La frontière de ces formes productives nouvelles et leur organisation interne seraient ainsi plus difficiles à cerner dans la mesure où ces organisations impliquent un certain niveau d'investissement financier et technologique, les obligeant à émarger sur des secteurs productifs non-agricoles⁷. Trois figures incarnent ce type : l'agriculture de firme « *par délégation* », l'agriculture de firme « *financière* » et l'agriculture de firme « *souvenirniste* ».

1.1. L'agriculture de firme « par délégation »

Se développent en effet de nouvelles pratiques et formes d'organisation reposant sur des dispositifs de prestations intégrales du travail agricole (du labour à la récolte) et des tâches qui y sont associées (comptabilité, informatique, gestion fiscale, ...). Cette première figure de la firme s'incarne dans un dispositif à double entrée avec, d'une part, des entreprises de travaux agricoles de plus en plus puissantes et, d'autre part, des exploitants gardant leur statut, mais confiant la totalité des travaux à ces entreprises de sous-traitance. Ce recours aux entreprises répond à l'incapacité croissante des familles agricoles à assumer par elles-mêmes l'exercice de l'activité agricole.

L'exploitant abandonne son métier, mais il conserve son statut qui lui permet de bénéficier notamment des *droits à paiement unique* (DPU) de l'Union européenne. Les terres sont mises à disposition sous des formes contractuelles échappant aux statuts du fermage. L'entrepreneur de travaux agricoles, voire des sociétés de production détentrices de marques se chargent de l'itinéraire technique, mais aussi de la vente de la récolte à son seul bénéfice. Nous sommes bien là dans de nouvelles formes de contractualisation, radicalement différentes de celles qui construisent l'intégration des exploitations familiales aux systèmes agro-alimentaires d'amont (aliment du bétail, agro-fourriture) et d'aval (collecte, transformation). Ce modèle, que nous trouvons en Europe comme aux États-Unis, avait pour objectif, via des contrats de « *produc-*

tion » et de « *marché* » de maintenir le caractère familial de la production et du travail⁸. En 1998, les chercheurs Yvette Harff et Hugues Lamarche ont rendu compte des motivations conduisant des exploitants à abandonner à un entrepreneur la sous-traitance des travaux sur leur exploitation. Les raisons peuvent être économiques et fiscales, familiales ou encore techniques. Les dispositifs auxquels ils recourent sont aussi de natures variées. Des *Coopératives d'utilisation de matériels agricoles* traditionnelles se muent en CUMA dite intégrale. La même évolution se retrouve du côté des entreprises de travaux agricoles. Au départ, celles-ci étaient pensées comme une activité complémentaire rémunératrice et mobilisant uniquement le matériel de l'exploitation, en vue notamment d'un meilleur amortissement. Mais on trouve aujourd'hui des entrepreneurs de travaux « *purs* », selon leur expression, « *c'est-à-dire des personnes qui ne s'identifient plus comme double actif (...)* L'entrepreneur de travaux pur appartient encore au milieu des exploitants, car il est souvent le fils qui n'a pas pu reprendre l'exploitation »⁹. Ces entreprises ont deux types de stratégie. L'une correspond à une division du travail toujours plus poussée, l'entreprise rendant un service précis limité dans un rapport de subordination. L'autre, à l'inverse, consiste à offrir la prise en charge de l'ensemble de l'activité culturale.

C'est évidemment un rapport au travail et à l'organisation du travail radicalement neuf qui s'instaure dans cette figure de l'agriculture de firme « *par délégation* ». Nous sommes ici devant de nouveaux processus d'intégration amont – amont, que l'on pourrait qualifier d'intégration horizontale. La délégation « *intégrale* » de l'exploitation agricole dans toutes ses composantes offre les contours d'une nouvelle division du travail entre, d'un côté, des *entreprises de sous-traitance* et, de l'autre, un « *exploitant* » ou un « *agriculteur fantôme* » qui ne souhaite plus assurer la gestion d'un patrimoine familial souvent « *en sursis* ». La réalité de l'entreprise agricole ne s'incarne plus dans celle d'une exploitation, mais dans celle d'une entreprise de prestation exerçant en quasi-autonomie l'ensemble des activités agricoles. Réponse à de nouvelles contraintes technologiques et territoriales, cette figure tend à se développer, notamment en périphérie des grandes agglomérations urbaines d'Europe occidentale. Si les

familles agricoles ont depuis longtemps mis en location leur patrimoine familial, la nouveauté du processus vient néanmoins du fait que le propriétaire conserve, juridiquement, son statut d'exploitant agricole et les primes européennes, tandis que le preneur n'est pas un fermier familial, mais une entreprise commerciale, voire industrielle au statut anonyme.

Il faut noter ici que la Loi d'orientation agricole votée en France en 2005 a remis en cause le caractère unique du modèle de l'exploitation familiale et ouvert « *la voie vers une forme d'agriculture sociétale, où le procès de production n'est plus la résultante de la réunion, sous un même toit, de la terre, du travail et du capital (...)*. La Loi d'orientation a aussi ouvert la voie à une légalisation des « *assolements collectifs* » et des *arrangements par lesquels le contrôle des structures et la loi du fermage étaient contournés pour constituer de grandes unités de production s'affranchissant largement des frontières de l'exploitation familiale. Tout preneur peut désormais participer à une opération d'assolement en commun ou mettre les biens loués à la disposition d'une société comptant une personne morale parmi ses membres* »¹⁰. En France, cette agriculture de prestation échappe partiellement à l'appareil statistique puisque, juridiquement, chacune des exploitations cultivées par l'entreprise de prestation garde son autonomie. Cette dynamique est à l'origine d'un processus invisible de concentration et de réorganisation en profondeur de la production puisque deux à trois mille hectares, relevant de six ou sept exploitations différentes, peuvent être cultivés par un prestataire non-agriculteur qui assure ainsi des économies d'échelle. Le volume récolté permet aussi à l'entrepreneur de peser sur le marché. Quant au propriétaire foncier, il s'assure une rente familiale, sans projet véritable de transmission à long terme, laissant la porte ouverte à toutes transactions jugées profitables. Nous avons donc, d'un côté, un propriétaire foncier familial et sociétaire et, de l'autre, non pas un fermier et encore moins un exploitant familial ou même un gérant, mais un nouvel acteur mettant en

7. Hervieu, Purseigle, 2009.

8. Rémy, 1987, 2009.

9. Harff et Lamarche, 1998, p.6.

10. Cochet, 2008.

valeur un patrimoine ne lui appartenant pas et produisant des matières premières. Cette première figure de l'agriculture de firme, par délégation, se rencontre en Europe et l'on peut se demander si elle n'est pas un produit inattendu du dispositif de droits à paiement unique mis en place dans le cadre de la Politique agricole commune, mais aussi dans le Bassin méditerranéen comme prolongement ou complément à des dispositifs de production et de commercialisation européens. C'est une forme intermédiaire vers des formes encore plus abouties d'agricultures sans agriculteurs. Elle illustre le brouillage des catégories qui s'installe notamment dans nos agricultures européennes.

1.2. L'agriculture de firme « financière »

La deuxième figure est celle d'une *agriculture de firme « financière »* qui prend les traits d'un acteur économique hautement capitalistique, installé sur les marchés des matières premières et de l'agro-alimentaire. Celle-ci émerge de par le monde sur des fronts de conquête, comme au Brésil sur les anciens grands domaines coloniaux ou sur les terres nouvellement défrichées. Dans la période actuelle de crise, des capitaux se sont massivement tournés vers ces formes de production. Les biocarburants, les matières premières agricoles, tout comme le foncier apparaissent comme des sources de profits. Portées par des entreprises multinationales, des fonds d'investissements ou des groupes coopératifs, ces formes de production peuvent intégrer à la fois l'agro-chimie, l'industrie des semences, les industries d'équipement et le secteur bancaire. En Europe, ce type d'agriculture se rencontre dans les *Länder* est-allemands, mais aussi en Hongrie, en Bulgarie et en Roumanie¹¹.

Une première forme de ce que nous appelons l'agriculture de firme « financière » a émergé au milieu du XX^e siècle, à l'initiative de grandes firmes agro-alimentaires dans le secteur des fruits tropicaux telles Dole, Del Monte ou United Fruit, comme l'a étudié le professeur Jean-Louis Rastoin. Pour lui, c'est la première étape agro-industrielle de la construction de ce que l'économiste rural Louis Malassis a appelé le « *système alimentaire* » mondial¹² : c'est-à-dire un mouvement d'intégration de la production agricole par de grandes firmes

multinationales de l'alimentation, voulant investir en amont pour assurer à l'aval (à travers les produits transformés) un haut niveau de rentabilité. Cette forme intégratrice est communément appelée *agri* ou *agro-business*. Aujourd'hui, ce modèle a cours en Argentine pour la production de soja, au Brésil pour la production d'agro-carburant et de soja et en Malaisie pour l'huile de palme. Les capitaux proviennent principalement de l'industrie agro-alimentaire ou de l'agro-four-niture, mais aussi, de plus en plus souvent, d'autres secteurs. Ces firmes, elles-mêmes productrices, pèsent en outre « *sur les filières de production par leur puissance d'achat renforcée par des super-centrales et des plateformes électroniques de marché communes. Leur essor, très rapide depuis le milieu des années quatre-vingt-dix dans les pays en développement, est le premier facteur de la mondialisation du système alimentaire. Au total, le système alimentaire mondial est dominé par une quarantaine de très grandes firmes multinationales appartenant à deux exceptions près au club des 500 premières entreprises industrielles et de services* »¹³.

Au tournant des années deux mille, une deuxième forme a émergé sous le double coup d'une libération de terres agricoles dans les anciens pays du bloc de l'Est et de fortes tensions sur le marché des matières premières agricoles. Les fonds d'investissement – fonds de *private equity*, fonds d'arbitrage ou *hedge funds*, fonds de pension ou fonds communs de placement – considèrent désormais le secteur agricole comme de plus en plus stratégique. Dans son ouvrage *Les fonds d'investissement sont-ils... des prédateurs ?* le banquier d'affaires Arnaud Bouyer note que « *en 1997, seuls huit fonds de plus d'un milliard de dollars étaient recensés (...), ils étaient trente-deux en 2001 et plus de cinquante en 2007* »¹⁴. Pour sa part, le financier Jean-Marc Puel note, qu'à la fin de l'année 2008, ces mêmes fonds géraient environ 800 milliards de dollars d'actifs¹⁵.

Cette forme, que l'on qualifiera de « *financière pure* », se différencie de l'*agri-business* en ce qu'elle est portée et développée par des logiques et par des opérateurs financiers. Ceux-ci ne visent pas une intégration industrielle, mais plutôt une opportunité de placement de capitaux dans de volumineux achats ou locations de terres agricoles, dont la rentabilité s'élève avec la hausse des prix des matières premières agricoles. Cette figure s'incarne de façon exemplaire en Ukraine, en

Russie¹⁶ ou dans les pays d'Europe centrale et, à partir des succès qu'elle rencontre, elle se diffuse un peu partout à travers le monde. Certaines agricultures de firme s'appuient sur des opérations financières de court terme *via* la constitution de fonds fiduciaires agricoles. Le capital réuni est alors utilisé par un groupe d'acteurs associés le temps d'une campagne : propriétaires rentiers (qui louent la terre), entrepreneurs de travaux agricoles, ingénieurs agronomes prestataires de services (conseil et vente des intrants). Ces pools de production, assez fréquents en Argentine, sont soit de type informel (entre producteurs familiaux voisins, soucieux d'une meilleure rationalité de leurs actifs), soit de type entrepreneurial (avec des acteurs présents aussi en Uruguay et dans le *Mato Grosso* brésilien dont le but est de diversifier les risques). Les groupes argentins *Los Grobo* et *El Tejar* gèrent ainsi plusieurs dizaines de milliers d'hectares dans l'ensemble des plaines et plateaux productifs sud-américains¹⁷.

1.3. L'agriculture de firme « souverainiste »

La troisième figure associée à la firme a des allures *souverainistes*. Elle émerge en effet en 2008, au moment des émeutes de la faim provoquées notamment par la hausse du prix des céréales sur le marché mondial. Loin de se résumer à de simples logiques d'entreprises, elle apporte des réponses aux États ne pouvant assurer leur propre sécurité alimentaire. Ces derniers provoquent ainsi l'émergence d'une nouvelle forme d'organisation de la production agricole qui repose, soit directement sur des fonds d'État investis dans d'autres pays, soit indirectement sur des fonds mixtes pilotés par des firmes qui hissent le drapeau du patriotisme alimentaire. L'idée est d'externaliser la mission première d'un État souverain : celle de la sécurité des approvisionnements alimentaires.

Le développement de cette *agriculture de firme « souverainiste »* peut reposer sur des accords

11. Maurel et Lacquement, 2007.

12. Malassis, 1994.

13. Rastoin, 2007, p.63-64.

14. Bouyer, 2007 cité par Puel, 2009, p.12.

15. Puel, 2009, p.12.

16. Expert de terrain, l'agronome Jean-Jacques Hervé a rendu compte avec précision de l'émergence de cette agriculture de firme en Russie (Hervé, 2007, p.183-184).

17. Guibert, 2009.

bilatéraux entre États. À titre d'exemple, le Qatar a signé en 2008 avec le Cambodge un protocole grâce auquel il peut disposer de terres lui permettant d'assurer une production de riz exclusivement destinée à ses propres marchés. En Argentine, 21 000 hectares de terres auraient été directement achetés par le gouvernement coréen. Toujours pour répondre à leur demande alimentaire, ces mêmes États peuvent aussi commanditer des entreprises privées. Certains délèguent ainsi l'organisation de l'agriculture de leur propre pays à des opérateurs privés étrangers. C'est le cas notamment de l'Angola qui n'hésite pas à relancer la production locale en faisant appel à des entreprises brésiliennes, américaines ou canadiennes. Porté par l'État, l'exercice de la souveraineté alimentaire passe alors par la confiscation et l'exclusion des paysanneries autochtones.

Selon l'*International food policy research Institute* (IFPRI), 15 à 20 millions d'hectares de terres cultivables des pays en développement auraient été cédés à des acteurs étrangers et ceci représenterait un investissement de 20 à 30 milliards de dollars à l'échelle mondiale. De 2006 à 2009, les transactions constatées porteraient sur 400 000 à 600 000 hectares, soit des surfaces quatre à six fois supérieures aux plus grands contrats passés lors du développement des plantations tropicales du XIX^e siècle¹⁸. De nombreux États disposant de forts potentiels agricoles cherchent à attirer des capitaux pour développer leur agriculture. On retiendra non seulement l'amplification de ce processus, mais aussi la complexité des partenariats mis en œuvre mêlant des États, des firmes et des fonds d'investissement.

Cette troisième figure n'est pas présente dans l'Union européenne précisément parce que celle-ci assure, grâce à sa Politique agricole commune, la sécurité de ses approvisionnements et qu'elle est présente dans le débat international sur l'organisation régulée du marché des matières premières agricoles. Cette troisième figure illustre clairement la défiance des États à l'égard d'une gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire devenue aléatoire depuis que la recherche de profitabilité de capitaux investis dans le secteur agricole est devenue massive.

2. PERSISTANCE ET PLASTICITÉ DES AGRICULTURES FAMILIALES

Nous distinguons quatre figures différentes d'agricultures familiales.

2.1. Les agricultures familiales « paysannes »

L'*agriculture familiale* « paysanne » a pour horizon premier un village qui assure l'ensemble des échanges marchands. Elle est structurée, d'une part, autour de la sauvegarde et la reproduction d'un patrimoine familial, entretenue par des stratégies patrimoniales ou matrimoniales inscrites au sein même de la collectivité et, d'autre part, autour des objectifs d'auto-subsistance pour l'ensemble de la famille.

Ce type d'organisation est présent de l'Afrique subsaharienne aux zones montagneuses des Carpates polonaises et roumaines, mais aussi dans la Chine intérieure et, probablement encore, dans certaines régions des États-Unis comme, par exemple, chez les Amish de Pennsylvanie. En Amérique latine, il compose une riche mosaïque de situations, allant des producteurs familiaux brésiliens¹⁹, tournés vers leur grand marché national et ses déclinaisons locales et métropolitaines, jusqu'aux agriculteurs mexicains ou péruviens, sensibles aux dernières méthodes productives tout en restant fidèles à l'organisation communautaire. Minoritaire, le premier type se définit moins par un exercice particulier que par l'appartenance à une collectivité villageoise, qui fait de l'individu un paysan. Les très nombreux travaux sur le développement des agricultures familiales au Brésil nourrissent un débat sur la persistance d'un paysannat dans ce pays. Le sociologue Éric Sabourin souligne l'influence du mouvement *Via Campesina* pour faire de cette réalité un projet politique et un avenir pour des agricultures familiales incertaines. À ce sujet, l'économiste Catherine Aubertin et la sociologue Florence Pinton²⁰ insistent sur le fait que la valorisation du terme paysan, comme des savoirs et des pratiques qui lui sont attachés, consiste surtout à réhabiliter la réforme agraire et à institutionnaliser politiquement des populations traditionnelles amazoniennes ou descendantes d'esclaves noirs. Pour autant, Éric Sabourin consi-

dère qu'« il est indéniable que la majorité des exploitations qui constitue le vaste secteur de l'agriculture familiale revêt des caractéristiques paysannes, non seulement par leur origine, mais surtout, par leur différenciation, voire par leur opposition aux modèles de l'entreprise agricole ou de l'exploitation capitaliste »²¹. Il rappelle que le sociologue néerlandais Jan Douwe van der Ploeg qualifie l'agriculture paysanne moderne « par l'articulation étroite entre la production et les relations sociales plus globales qui définissent la position du paysannat dans la société et qu'il appelle la condition paysanne »²². Dans ces conditions, le rapport au développement incarne – tout en restant localisé – un souci planétaire matérialisé par l'émergence de réseaux²³.

En Europe, le cas polonais a été étudié de façon approfondie par une géographe et deux sociologues, Marie-Claude Maurel, Maria Halamska et Hugues Lamarche. Leurs travaux, publiés en 2003 sous le titre *Replis paysan, trajectoire de l'après-communisme en Pologne*, offre une autre illustration. Le bilan de la mobilité des exploitations agricoles enquêtées entre 1988 et 2001 et traitées par Hugues Lamarche conclut à une augmentation significative des exploitations qualifiées de paysannes ou vivrières, au détriment des entreprises familiales et des entreprises ou des exploitations en transition ou alternatives. Pour les trois chercheurs, le type paysan est caractérisé par une logique très familiale et une forte autonomie. En Pologne, les exploitations d'auto-consommation « quasi-paysannes » constituent 40 % des exploitations, occupent 16 % des terres agricoles et mobilisent 30 % de la main-d'œuvre agricole. Environ 10 % de la population polonaise seraient liés à ce type d'exploitation. Retenons à ce stade, et ceci vaut aussi pour la Roumanie, que les populations paysannes ou quasi-paysannes ont augmenté et tentent à se maintenir, y compris en complétant les revenus familiaux par ceux provenant de migrants internationaux²⁴.

18. Centre d'Analyse Stratégique, 2010, p.48 ; cf. la contribution d'Alain Karsenty.

19. Sabourin, 2007.

20. 2007, 2009.

21. Sabourin, 2007, p.19.

22. Van der Ploeg, 2006 ; Sabourin, 2007, p.19-20.

23. Pinton, 2009.

24. Maurel, 2007.

Ainsi donc, aussi autonomes et familiales que soient ces structures de production, elles sont – au Brésil, via le lien au marché et en Pologne, via l'émigration – reliées aux grands mécanismes de globalisation des économies locales²⁵. L'adaptation des économies paysannes aux nouveaux contours des sociétés dans lesquelles elles se structurent est entrée aujourd'hui dans une phase de grandes mutations. Le Japon tente de contenir, par une politique volontariste et coûteuse, la forte déstabilisation de son agriculture paysanne et ce, au nom de la souveraineté. En Inde, la stratégie de développement agricole s'appuie aussi sur la famille, mais la virulence des mécanismes d'intégration provoque actuellement des vagues de suicides inédites dans le pays²⁶, expression symptomatique d'une anomie²⁷ du monde rural. Au Vietnam, il existe aussi une agriculture paysanne et familiale, articulant marché local et compétitivité internationale : culture technique, intelligence des marchés et dynamisme révèlent une adaptation exceptionnelle²⁸.

2.2. L'agriculture familiale « diversifiée, pluri-active et territoriale »

L'agriculture familiale « diversifiée, pluri-active et territoriale » est la deuxième figure de nos agricultures familiales. Elle est à la fois héritière des agricultures paysannes pluri-actives et multifonctionnelles, en même temps que préfiguration de l'*entrepreneur rural*²⁹. Elle présente plusieurs caractéristiques. Elle suppose l'existence d'un patrimoine familial agricole ou rural sur lequel se construit un projet familial d'activités diverses dont la production agricole n'est qu'un élément. Ce qui est premier, c'est l'adoption d'un mode de vie à la campagne, permettant à quelques-uns des membres d'un réseau familial de construire leur revenu ou de l'apporter au projet collectif. Ainsi, la production agricole est une composante à côté d'autres activités, telles la transformation, l'accueil, la vente directe, une production artisanale, une prestation intellectuelle ou même des salaires extérieurs. Cette figure est à la fois traditionnelle si l'on songe au modèle bavarois ou même italien, mais elle est aussi résolument contemporaine si on la rapproche des réalités observées dans les milieux populaires ou dans les classes moyennes. En France, de

nombreux travaux de recherches³⁰ montrent qu'on a aujourd'hui affaire à une agriculture familiale au sein de laquelle l'activité agricole n'est qu'une des composantes d'un revenu diversifié. La structure de base repose souvent sur un couple pratiquant la pluri-activité. Le volume de l'activité agricole peut augmenter, diminuer, voire être abandonné selon les périodes et les conjonctures.

À l'inverse de l'agriculture familiale paysanne, cette seconde figure se caractérise moins par l'appartenance à un milieu que par le choix d'un métier et d'un mode de vie relevant d'une décision personnelle et non d'une assignation familiale. Elle ne suppose l'adhésion ni du conjoint, ni des parents. Elle implique un rapport particulier à l'espace et à l'économie. L'ouverture de cette agriculture à des jeunes venus d'ailleurs témoigne des profonds bouleversements affectant la transmission de ces entreprises familiales, mais aussi de l'incapacité croissante de ce milieu à s'auto-reproduire. Tout en étant ouverte à de nouvelles populations qu'elle accueille ou intègre dans le cadre de la diversification, cette agriculture familiale ne s'en trouve pas moins au cœur de conflits nés de la confrontation entre activités purement productives et activités récréatives.

Cette figure se retrouve également au Canada et aux États-Unis. Les observations d'un chercheur comme Sophie Devienne sur le développement de micro-exploitations territorialisées aux États-Unis témoignent du phénomène³¹. Par ailleurs, de nombreuses enquêtes révèlent la place des agricultrices américaines dans ce processus de diversification et dans l'innovation en matière de production, de vente et de construction de nouveaux réseaux sociaux. Au nord comme au sud de la Méditerranée, un mouvement de diversification des activités au sein des zones rurales se constate également, ainsi qu'une forte concurrence sur la terre. Il en résulte de nouvelles formes d'occupation des sols et d'agencement des activités. On assiste bien à un éclatement des formes traditionnelles de production agricole et à l'émergence de nouvelles adaptations. Dans ces régions se développent une diversification des activités agricoles, mais également des économies rurales non-agricoles ou seulement partiellement adossées à l'agriculture.

2.3. L'agriculture familiale « spécialisée et standardisée »

Segmentée et très professionnelle, l'agriculture familiale « spécialisée et standardisée » est issue de la polyculture – élevage, dominante au moment de la Seconde Guerre mondiale. Le sociologue Bruno Lemery caractérise ce modèle par trois composantes : « Une idéologie accordant à la technique, entendue comme visée transformatrice opposée à la soumission traditionnelle du paysan à un ordre naturel des choses, une place centrale (...) Un appareil qui a donné à la profession agricole une armature particulièrement forte, moyennant l'association d'un dispositif d'alignement de la diversité des intérêts du secteur au plus près de son expression et d'une culture très poussée de la négociation au sommet (...) Une articulation singulière entre famille et entreprise, d'un côté, et entre profession et citoyenneté, de l'autre. Cette double articulation a abouti à une sorte de fusion entre l'identité personnelle, l'identité sociale et l'identité professionnelle des agriculteurs »³².

Élaborée à partir du cas français, cette caractérisation vaut largement pour les pays d'Europe occidentale dont les politiques publiques agricoles ont convergé au sein de la Politique agricole commune, faisant de ce modèle un modèle dominant et symétrique du modèle américain. Les travaux comparatifs menés en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Afrique du Nord, sous la direction du sociologue Hugues Lamarche, ont montré l'ampleur incontestée de la diffusion de ce modèle dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le corollaire à cette politique de spécialisation et aussi de standardisation a été l'émergence de bassins de production à la fois concentrés et spécialisés. Contrairement aux agricultures paysannes diversifiées, dispersées sur l'ensemble du territoire et « produisant un peu de tout partout », ces agricultures qualifiées parfois de *hors sol* en se détachant des

25. Halamska, 2004.

26. Landy, 2006.

27. État de désorganisation, de déstructuration d'un groupe ou d'une société dû à la disparition partielle ou totale des normes et des valeurs communes à ses membres.

28. Bergeret, 2002.

29. La notion d'entrepreneur rural a été conceptualisée par les trois chercheurs Pierre Muller, Alain Faure et Françoise Gerbaux (Muller, Faure, Gerbaux, 1989).

30. Alice Barthez (1982), Philippe Lacombe (1990), Jacques Rémy (1987), Catherine Laurent (2004) et Hélène Tallon (2011).

31. Devienne, Bazin, 2002.

32. Lemery, 2003, p.11.

territoires, notamment pour les productions animales, ont permis le surgissement d'un processus de délocalisation – relocalisation des productions dans la globalisation. Il est frappant de constater que la carte mondiale de la production agricole tend aujourd'hui à se superposer à la carte des mouvements de population. L'agriculture se concentre lentement autour des zones littorales, des grandes zones urbaines et des nœuds de communication. En matière d'implantation agricole, la géographie des communications l'emporte sur les seules données géologiques et même, parfois, sur la richesse agronomique des sols³³.

Ce double phénomène de concentration et de spécialisation fait donc surgir un paysage agricole complètement transformé. Il renvoie aussi à la dépendance accrue de ces producteurs individuels vis-à-vis de l'amont et du secteur aval, industriel et commercial. En ce sens, le cas français illustre bien le processus à l'œuvre en Europe comme en Amérique du Nord. Aux terroirs ont succédé des bassins céréaliers, allaitants, porcins ou laitiers : à l'instar des bassins industriels dont l'érection au rang de bassin a souvent précédé soit leur obsolescence, soit leur délocalisation.

La gravité des problèmes de transmission, le poids des investissements lourds à réaliser et la mise en œuvre de nouvelles techniques ou technologies conduisent bien des agriculteurs à regarder cette figure de l'exploitation familiale « spécialisée et standardisée » comme trop étroite. Du fait de cette limite reconnue, se développent dans de nombreux pays des formes sociétaires multiples, appliquées autant au capital foncier qu'au capital d'exploitation.

2.4. L'agriculture familiale « sociétaire »

La quatrième figure d'agriculture familiale demeure familiale en raison de la constitution de son capital et de la mobilisation de la force de travail, mais elle est devenue sociétaire. Apparue aux États-Unis et en Europe, notamment en France, elle dissocie, d'une part, le travail agricole et le capital d'exploitation et, d'autre part, la gestion patrimoniale et foncière. Les sociétés sont « familiales » en raison du caractère familial de la propriété foncière permettant d'assurer une rente à l'ensemble des associés. Ainsi, les générations

ayant quitté la vie active agricole peuvent percevoir des loyers ou des fermages. La propriété foncière est répartie non seulement sur un cadastre et des lopins nominatifs, mais aussi en parts qui s'échangent ou se vendent verticalement, entre membres de la famille.

En Europe, une exploitation sur dix, parmi les plus grandes, est exploitée sous forme sociétaire et dirigée par une personne morale ou un groupement. La Slovaquie arrive en tête avec près d'une exploitation sur deux en société. Viennent ensuite la France, l'Estonie, la Bulgarie, la Roumanie, la République tchèque, la Hongrie et la Suède³⁴. En France, les exploitations en société rassemblent 41 % des exploitations dites professionnelles. Les sociétés agricoles occupent deux fois plus de surfaces que les exploitations individuelles. Elles correspondent majoritairement à des élevages hors sol ou à des exploitations de grandes cultures. Elles se concentrent dans la moitié nord de la France et six sur dix recourent au travail de salariés non-familiaux. Cette figure maintient, en le dissolvant, son caractère familial. Elle se fraie un chemin à travers les GAEC, les EARL pour construire des SCEA, des SCI et même des SARL³⁵. Détenant ou cultivant plus de la moitié de la surface agricole nationale, les formes sociétaires ont constitué le moyen fiscalement adapté pour transmettre bon nombre d'exploitations d'une génération à l'autre. Mais elles sont aujourd'hui confrontées à des tensions liées, soit au partage des bénéfices entre générations, soit à une nouvelle étape de transmission.

L'ensemble des catégories définissant le métier d'agriculteur peut faire l'objet de combinaisons résolument modernes, les chefs d'exploitation pouvant même embrasser le statut de salarié de la société civile d'exploitation agricole qui les abrite et dont ils sont membres³⁶. Peut-être plus que toute autre activité, l'agriculture permet un emboîtement des catégories professionnelles et une pluri-appartenance choisie au sein de l'entreprise sociétaire. À nos yeux, cet éclatement des agricultures familiales nous met face à une crise qui n'a pas encore dit son nom, mais qui témoigne, au-delà de la « fin des paysans », d'une nouvelle phase d'incertitudes pour ces agriculteurs familiaux quant à leur statut social, leur insertion territoriale et leur efficacité économique. Ces incertitudes ayant pour conséquence, malgré des revenus en

hausse pour certains, de faire émerger, pour tous, un sentiment de déclassement.

3. DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES, LES AGRICULTURES DE SUBSISTANCE

Enfin, se développe un troisième type d'agriculture que nous appellerons *agriculture de subsistance* ou *de relégation*. Elle peut revêtir les formes du *congédiement*, voire de la *survie*. Comme le rappelle le rapport du *Fonds international de développement agricole* (FIDA)³⁷ publié en 2001, la majorité des pauvres du monde vit dans les campagnes et cette pauvreté devrait subsister pendant encore plusieurs décennies. 1,2 milliard de personnes disposerait de moins d'un dollar par jour. Les trois quarts de ces pauvres travaillent et vivent à la campagne et, d'après les projections, cette proportion restera supérieure à 60 % en 2025. Les paysans sans terre ou les journaliers sont presque partout les plus exposés à la pauvreté. En Afrique, ce sont les travailleurs agricoles et les ruraux qui sont les plus pauvres. Toujours selon le FIDA, les ménages de petits agriculteurs de toutes les régions du monde voient les surfaces dont ils disposent s'amenuiser car leur nombre augmente. Ils combinent souvent des cultures vivrières ou commerciales et l'élevage de petits animaux. Il est fréquent que les revenus tirés de l'exploitation familiale ne représentent qu'une petite proportion du revenu total du ménage. Ce type d'agriculture se rencontre sur l'ensemble des continents et revêt au moins trois visages qui s'incarnent dans les figures de l'agriculteur « paupérisé », « du paysan sans terre » prolétarisé et dans celle de « l'exilé de l'intérieur ».

33. Hervieu, 1993.

34. En Irlande et en Grèce, la proportion d'exploitations en société est quasi nulle.

35. Ministère de l'Agriculture, 2011 – GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun – EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée – SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole – SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée.

36. Hervieu, 2006.

37. Créée en 1977, le Fonds international de développement agricole (FIDA) ou, en anglais, International Fund for Agricultural Development (IFAD) est une institution des Nations unies. Sa mission est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'œuvrer pour que les populations rurales se libèrent de la pauvreté (www.ifad.org).

3.1. L'agriculture « paupérisée »

La première figure de cette agriculture de subsistance est celle d'une agriculture « paupérisée » que l'on trouve en Europe, à la périphérie des grandes exploitations décollectivisées ou en marge d'agricultures familiales dont la modernisation s'est essouffée. En 2007, l'Union européenne à 27 États-membres comptait 13,75 millions d'exploitations agricoles³⁸. Les plus petites – inférieures à 8 unités de développement économique – regroupaient 11,116 millions d'exploitants occupant 38,95 millions d'hectares, soit une moyenne de 3,5 hectares par exploitation. Autrement dit, 81 % des exploitants cultivaient 23 % de la surface agricole utile (SAU) européenne. L'importance de ces petites exploitations et de la population qu'elles représentent interdit de les considérer comme une survivance ou comme une catégorie encombrante et en voie d'extinction.

Selon les mêmes critères, la France comptait, en 2007, 152 000 exploitations de moins de 8 UDE sur 527 000 exploitations recensées. Elles occupaient 970 000 hectares, soit une surface moyenne de 6,38 hectares. On ne saurait confondre petites ou micro-exploitations et agriculture paupérisée, mais force est de constater que c'est en leur sein que cette figure se rencontre. En 2009, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (IGAS – CGAER), intitulé *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, a livré de précieuses informations sur la pauvreté agricole dans l'Hexagone. Les rapporteurs soulignent son caractère caché et difficilement appréhendable chez les agriculteurs. Ils démontrent que les réductions d'emplois dans l'agriculture s'opèrent à l'occasion des départs en retraite et non pas dans le cadre d'une fermeture d'établissement³⁹. Ils soulignent que « au niveau des ménages, la diversification des sources de revenus (pluri-activité, conjoint engagé dans une activité non agricole, ...) est devenue quasiment la règle ; ces autres revenus pouvant fournir un élément stabilisateur »⁴⁰. En France, la disqualification professionnelle et sociale dont sont victimes certains agriculteurs se traduit par un phénomène de précarisation. En mars 2011, la Mutualité sociale agricole dénombrait 33 974 de ses ressortissants parmi les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Parmi eux, 10 501 foyers agricoles non-salariés et 23 473 salariés agricoles⁴¹. Selon l'INSEE, dont les chiffres sont repris dans le rapport IGAS – CGAER, « le taux de pauvreté en conditions de vie » pour les ménages dont la personne de référence est agriculteur serait supérieur à 10 %⁴². De leur côté, la sociologue Dominique Jacques-Jouvenot et le médecin du travail Jean-Jacques Laplante, ont établi en 2009 une corrélation entre niveau de revenu et santé au travail en agriculture⁴³. Selon le rapport IGAS – CGAER, cette pauvreté agricole présente une pluralité de « figures – types » :

- La première est celle du « petit exploitant » ou de « l'exploitant spécialisé dans des secteurs en crise ». Il s'agit d'agriculteurs et d'éleveurs dont les exploitations se trouvent en limite de viabilité en raison d'exigences de normalisation et des marchés. Elles « subsistent, plus ou moins bien, sur des territoires riches ou peu favorisés en s'imposant des restrictions parfois drastiques de consommation de biens et services. Cette subsistance est souvent possible grâce à une autre source de revenu dans le ménage »⁴⁴.
- La deuxième figure se rencontre dans les régions en crise. Certains exploitants abandonnent, « d'autres s'efforcent de surmonter leurs difficultés en utilisant les moyens de soutien à l'agriculture à leur disposition et en subissant des privations dans leurs conditions d'existence »⁴⁵. Les travaux de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)⁴⁶, tout comme le rapport de l'IGAS – CGAER, soulignent que « si la pauvreté individuelle résulte de différentes situations qui enclenchent souvent une spirale négative, dans certains lieux, la pauvreté devient systémique et concerne la globalité du territoire, dans une autre spirale de vieillissement, de déqualification, d'enfermement et de pauvreté, sans ressort pour y échapper. En s'enfuyant rapidement pour leurs études et leurs activités professionnelles, les jeunes les plus dynamiques renforcent cette spirale négative »⁴⁷.

En Europe de l'Est, les phénomènes post-collectivistes ont eux aussi laissé sur le bord du chemin nombre d'anciens travailleurs agricoles incapables de se reconverter ou de prendre en main une véritable exploitation. Nous pouvons dire qu'en Europe, ces agricultures « paupérisées » peuvent revêtir les traits communs d'une agriculture de survie. Elle

peut aussi prendre les traits d'une agriculture « par défaut », sachant que ces populations n'ont pas d'autres perspectives sur le marché du travail.

Ce qui frappe en examinant les processus de paupérisation en agriculture, c'est d'abord le fait qu'ils sont de plus en plus nombreux, en raison même de la crise générale de l'emploi et du travail, ainsi que de la rapidité des processus de restructuration. Au vu des statistiques, on constate que le phénomène se renouvelle de décennies en décennies et même s'amplifie du fait de la croissance démographique des populations agricoles africaines et asiatiques. En second lieu, cette réalité est avérée sur tous les continents et selon des modalités propres. Ceci invite à construire une caractérisation de cette figure des agricultures « paupérisées » permettant de comprendre non seulement son existence, mais aussi son développement. Enfin, on notera la proximité, pour une part, de cette agriculture « paupérisée » avec la figure des agricultures familiales « paysannes » que nous avons présentée plus haut. Cette proximité est notamment forte en Europe et en Asie. Néanmoins, elles se distinguent par la trajectoire dans laquelle elles s'inscrivent. L'agriculture paupérisée est sur une trajectoire subie, privée de projet de développement et dont l'objectif premier est la survie. L'agriculture paysanne, elle, malgré ses traits apparemment archaïques et ses faibles revenus monétaires, demeure dans une trajectoire positive et de transmission en raison même de l'existence d'un patrimoine.

3.2. Les « sans terre prolétarisés »

La deuxième figure s'incarne dans celle du « paysan sans terre », vendant sa force de travail sur les chantiers saisonniers au gré de la demande. Cette figure, fortement construite sur les phénomènes migratoires qui alimentent des filières clandestines, rassemble des

38. Source : Eurostat - Newscronos - Données extraites en septembre 2009. Hervieu, Purseigle, 2011.

39. IGAS, 2009, p.27.

40. IGAS, 2009, p.29. INSEE, 2007, De 1997 à 2003, repli du revenu disponible des agriculteurs malgré la pluri-activité.

41. CCMSA, 2011.

42. IGAS, p.106.

43. Les maux de la terre : regards croisés sur la santé au travail en agriculture, 2009, Éditions de l'Aube.

44. IGAS-CGAER, p.44.

45. IGAS-CGAER, p.44.

46. Chiffolleau, 2005, cité par IGAS-CGAER, p.61.

47. IGAS-CGAER, p.54.

populations fragiles, sans droits et exclues de tous dispositifs de protection sociale. Véritable force d'appoint des productions saisonnières, elle se rencontre partout, en Europe comme dans le reste du monde⁴⁸. Permanents ou saisonniers, migrants ou indigènes, ils représentent 450 millions de personnes travaillant sur des exploitations agricoles, des plantations ou des usines de première transformation. Comme le souligne le Bureau international du travail, ce groupe de travailleurs connaît aujourd'hui une « croissance absolue et relative ». Parmi eux, se trouvent les populations les plus paupérisées (60 % vivent en dessous du seuil de pauvreté), un grand nombre de victimes du SIDA (entre 1985 et 2000, 7 millions de travailleurs agricoles en sont morts), des accidentés du travail (170 000 décès pour la seule année 1997) et des femmes marginalisées (20 à 30 %).

Selon un rapport du FIDA publié en 2001 « *les paysans sans terre sont très souvent parmi les plus pauvres, en Afrique orientale et australe. Les possibilités de diversification du revenu ou d'amélioration de la situation des paysans sans terre sont limitées car il y a peu d'activités non agricoles (...) Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, l'insuffisance des soins de santé et de l'instruction se traduit par une faible rémunération des paysans sans terre. Les ouvriers agricoles et les petits paysans sont exposés au chômage saisonnier. En cas de mauvaise récolte, ils sont les premiers à se retrouver au chômage. Les paysans sans terre risquent plus que ceux ayant ne serait-ce qu'un petit lopin, de mourir en cas de disette* »⁴⁹.

La figure du paysan sans terre s'est construite au Brésil où ils ont été chassés de leurs terres au profit de la concentration foncière. Ces paysans sans terre, dont le nombre est généralement estimé à cinq millions de familles, ont la particularité de représenter un statut et un mouvement⁵⁰. Officiellement créé en janvier 1984, le *Mouvement des sans terre* (MST) rassemble ces paysans qui revendiquent l'accès à la terre et organisent des manifestations de protestations et d'occupation des terres, mais qui construisent aussi des écoles et disposent de coopératives de production et de commercialisation. Se définissant comme des travailleurs agricoles, ils se réclament d'un statut de paysans, sans renoncer pour autant à leur condition de salariés journaliers ou saisonniers.

En partant de l'analyse de la situation des travailleurs marocains embauchés par les travaïchers d'Almería, les chercheurs Alain Morice et Bénédicte Michalon ont souligné « *l'injonction d'invisibilité faite aux saisonniers venus de l'extérieur* »⁵¹. Tolérés et même attendus à condition qu'ils restent dans le périmètre imparti au travail – c'est-à-dire sous les serres – ces travailleurs font l'objet d'un rejet dès lors qu'ils cherchent à vivre dans les villages et à avoir une vie sociale plus élargie. Ils sont en réalité « *des ouvriers quasi-permanents dans des exploitations industrialisées et sont tenus par la législation sur les étrangers de retourner dans leur pays à l'issue du contrat et même, dit la loi, d'y avoir leur résidence* »⁵². Cette main-d'œuvre est accueillie au terme d'accords passés entre le pays de départ et le pays employeur. Dans le cas de la France, l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM⁵³) est ainsi chargée du recrutement de ces travailleurs et assure l'interface entre les autorités et les employeurs : « *Peu ou prou, ces ouvriers qu'on a fini par appeler les OMI, dorénavant les ANAEM, ainsi ironiquement marqués du nom de l'organisme chargé de les embaucher, représentent non seulement une sorte d'idéal – type du travailleur agricole, dans le contexte global d'une intensification des méthodes culturales, mais aussi du précaire dans nombre de secteurs en proie à la flexibilisation* »⁵⁴.

Les travaux du sociologue Sébastien Chauvin sur la crise de main-d'œuvre que traverse l'agriculture californienne en raison de l'extrême précarisation subie par les travailleurs saisonniers donnent aussi à voir les limites de cette dérégulation⁵⁵. De même, les travaux du chercheur Frédéric Decosse, menés dans le sud de la France, l'Andalousie et le Rif marocain, ont attiré l'attention sur la santé des travailleurs saisonniers et sur l'absence de prise en charge du risque maladie et du risque accident par les pays hôtes : il met ainsi en évidence la superposition entre une nouvelle division internationale du travail en agriculture et « *une nouvelle division internationale des risques du travail agricole* »⁵⁶. En nous appuyant sur les travaux de la sociologue Dominique Jacques-Jouvenot et du médecin Jean-Jacques Laplante sur la santé au travail en agriculture, on peut considérer que ce qui distingue « *l'agriculteur paupérisé* » du « *sans terre prolétarisé* » tient au fait que le premier

est permanent et détient, si mince soit-il, un patrimoine, alors que le second est saisonnier et ne dispose d'aucun bien. Comme ils le remarquent, « *les paysans, même pauvres, conservent une identité professionnelle. C'est l'inadaptation technique qui les a le plus souvent propulsés dans les marges de la profession. Dans les marges seulement, et non pas hors des marges. Les salariés des champs, eux, ont toujours été hors marge de la profession. L'indépendance (...) a de tout temps permis de tracer une frontière identitaire entre ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas. De ce point de vue, les salariés agricoles se sont toujours trouvés hors des marges de la profession du fait de l'absence d'indépendance et de patrimoine. Lorsque le travail se fait rare, l'enjeu n'est plus de statut, mais d'existence* »⁵⁷ pour cette population de salariés agricoles qui se retrouve exclue »⁵⁸.

3.3. « L'exilé de l'intérieur »

La troisième figure s'incarne dans celle de « *l'exilé de l'intérieur* » qui évolue dans l'espace non-marchand au sein duquel résident 80 % des plus pauvres. Il s'agit de la forme la plus marginalisée des agricultures. Sous le terme inapproprié de « *paysannerie* », se cachent ici des populations toutes préoccupées de leur survie, dépourvues de tout moyen de développement. Contrairement aux paysanneries paupérisées, elles ne possèdent pas de terre et ne sont même pas insérées dans les circuits de migrations saisonnières ou définitives dans lesquels sont recrutés les sans-terre prolétariés.

Peut-on dire que ces populations ont un jour été paysannes ? Ce sont en réalité des paysanneries qui, à travers deux ou trois générations, ont été touchées par la colonisation ou des processus de collectivisation et ont donc été acculturées. Elles ne sont plus détentrices d'une culture agraire de synthèse. Elles ne sont plus en possession de savoir-faire qui

48. Hervieu et Pursegile, 2009.

49. FIDA, 2001, p.27.

50. Dufumier, 2004.

51. Morice et Michalon, 2009, p.10.

52. Morice et Michalon, 2009, p.12.

53. L'ANAEM a remplacé en 2005 l'ancien Office des migrations internationales (OMI).

54. Morice et Michalon, 2009, p.10-13.

55. Chauvin, 2009, réf. in Morice et Michalon, p.27.

56. Decosse, 2008.

57. Michel Verret.

58. Jacques-Jouvenot et Laplante, 2009, p.151.

permettent de les qualifier de « *paysannes* ». La transmission des savoirs traditionnels ne se fait plus ou, à tout le moins, très difficilement et la formation à une nouvelle culture technique, voire scientifique est rare, pour ne pas dire inexistante. La plupart des 800 millions de pauvres que compte la planète, ce sont eux. Ils sont condamnés à un exil sur place, alors qu'en d'autres temps, certains auraient été appelés par l'industrie ou d'autres secteurs demandeurs de main-d'œuvre. Ces populations, autrefois promises « à l'exil », ne sont aujourd'hui attendues nulle part, pas même dans l'agriculture⁵⁹. Condamnées à un exil de l'intérieur, composées d'un grand nombre de femmes, elles sont assignées à résidence dans des situations de très grande pauvreté. La globalisation n'a pas besoin d'elles, ni pour produire, ni même pour consommer puisqu'elles ne sont pas solvables. Les riches, pour s'enrichir, n'ont pas besoin de ces pauvres-là qui, eux, s'appauvrissent toujours plus.

À l'échelle de la planète, nous sommes en face de populations exclues et, d'une certaine façon, inclassables. Elles ne relèvent pas de la pauvreté et de la marginalité urbaine. Ce sont des ruraux, qu'il convient de nommer ainsi, sans pour autant les assimiler trop hâtivement à des paysans. Force est de constater que l'on dispose de peu de travaux sur ces populations marginalisées, confondues à d'autres ou oubliées. Beaucoup de ces exilés de l'intérieur sont des paupérisés de la deuxième génération ou des saisonniers revenus au pays. Autrement dit, cette figure est d'autant plus difficile à saisir qu'elle constitue une

étape, le plus souvent provisoire, dans des itinéraires sociaux où se conjuguent des stades de paupérisation, parfois de prolétarianisation, parfois de migration forcée. De la Chine au Mexique, en passant par l'Inde, des millions de personnes dans le monde sont sans terre et sans espoir de trouver un travail. Réfugiés politiques, « *sanitaires* » ou « *environnementaux* », certains sont comme assignés à résidence, tandis que d'autres sont contraints à des exils incertains. Ces populations exclues et dénuées de qualifications professionnelles et sociales ont la particularité d'être sans porte-parole et sans lieu de représentation. Ici ou là, de par le monde, des organisations non-gouvernementales assurent une prise en charge, le plus souvent dans l'urgence et dans les situations conflictuelles.

Les difficultés à cerner ces populations appellent à inclure, dans une sociologie des mondes agricoles, une sociologie de l'exclusion et de la disqualification. En construisant cette typologie des formes d'organisation sociale de la production en agriculture dans la période contemporaine, nous cherchons à comprendre tout à la fois les mécanismes d'intégration et de rejet des populations concernées par ce champ, sachant que l'exclusion et la marginalité sont aussi centrales pour comprendre la nouveauté de la configuration de ces mondes agricoles que l'inclusion dans les dispositifs les plus abstraits et les plus marchands.

59. Hervieu, 2008.

CONCLUSIONS

En conclusion, il faut souligner que cette typologie des formes d'organisation de la production agricole qu'incarnent la « *famille* », la « *ferme* » et la « *subsistance* » cherche à la fois à caractériser la fragmentation du paysage agricole et à illustrer une coexistence de réalités profondément dissociées et dispersées à la surface du globe.

Nous avons voulu mettre en évidence le caractère trans-national de ces recompositions. Elles affectent toutes les agricultures et toutes les sociétés, rendant difficiles, voire inadéquates les approches unificatrices des politiques publiques nationales ou régionales, de même que les tentatives multilatérales de régulation. Ne pourrait-on dire que dans cet éclatement constaté, l'agriculture de ferme est en consonance principale, voire exclusive avec le marché global, que les agricultures familiales dans leur diversité restent articulées aux gestions nationales des territoires, des environnements et des marchés et qu'enfin, les agricultures de subsistance relèvent prioritairement des politiques sociales. À l'évidence, ces politiques-là ne se confondent pas et on ne parviendra à les faire converger – ce qui est nécessaire – que si on reconnaît préalablement les spécificités des modes et des échelles d'intervention. Devant l'éclatement des formes d'organisations sociales de la production agricole dans la globalisation, le défi à relever devient donc, non pas de chercher à homogénéiser ces formes autour d'un modèle unifiant, mais au contraire d'accepter cette pluralité de modes de production en agriculture et d'inventer des processus de gestion publique et de régulation des marchés adaptés à cette situation radicalement nouvelle.

Bibliographie

- AUBERTIN C., PINTON F. (2007), « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? » dans L. Auclair, C. Aspe et P. Baudot (eds), *Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable*, Edisud/IRD Éditions, p.15-30.
- BARTHEZ A. (1982), *Famille, travail et agriculture*, Paris, Économica.
- BERGERET P. (2002), *Pays, État et marchés au Vietnam. Dix ans de coopération agricole dans le bassin du Fleuve Rouge*, Paris, GRET/Karthala.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE, (2010), *Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement*, Rapport et documents.
- CHARVET J-P. (2010), *Atlas de l'agriculture*, Autrement.
- COCHET H. (2008), « Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail », *Études foncières*, 134, p.24-29.
- DECOSSE F. (2008), « La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? », *Études rurales*, 182, p.103-120.
- DEVIENNE S et BAZIN G. (2002), «Agricultures américaine et européenne : des modèles agricoles différents ? », *Colloque SFER : «Europe/États-Unis : regards croisés sur les politiques agricoles* », Paris, oct. 2002, p. 103-115.
- DUFUMIER M. (2004), *Agriculture et paysanneries des tiers-mondes*, Karthala.
- FAURE A., GERBAUX F., MULLER P. (1989), *Les entrepreneurs ruraux : agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan.
- GUIBERT M. (2009), « Soja sans frontières : vers une spécialisation productive du bassin du Rio de la Plata ? », in S. Carrizo et al. (eds), *Le bassin du Rio de la Plata : intégration régionale et développement local*, Toulouse, PUM.
- HALAMSKA M. (2004), « A different end of the peasants ? », *Polish sociological Review*, 3(147), p.245-268.
- HALAMSKA M., LAMARCHE H., MAUREL M-C. (2003), *Le repli paysan, trajectoires de l'après communisme en Pologne*, édition L'Harmattan.
- HERVE J.J. (2007), *L'agriculture russe. Du kolkhoze à l'hypermarché*, L'Harmattan.
- HERVIEU B. (1993), *Les champs du futur*, Paris, Éditions François Bourin.
- HERVIEU B. (2008), *Les orphelins de l'exode rural*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- HERVIEU B., PURSEIGLE F. (2009a), « Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation », *Études rurales*, 183, p.177-200.
- HERVIEU B., PURSEIGLE F. (2009b), « L'exode rural », Christophe Jaffrelot et Christian Lequesne (dir.), *L'Enjeu mondial : les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 47-52.
- HERVIEU B., PURSEIGLE F. (2011), *Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe*. Projet n° 321, p. 60-69.
- HERVIEU B., VIARD J. (2001), *L'archipel paysan. La fin de la République agricole*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- IGAS (2009), *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*.
- INSEE, (2007), *De 1997 à 2003, repli du revenu disponible des agriculteurs malgré la pluri-activité*.
- JACQUES-JOUVENOT D., LAPLANTE J-J. (2009), *Les maux de la terre : regards croisés sur la santé au travail en agriculture*, Éditions de l'Aube.
- LACOMBE Ph. (1990), « Agriculture, famille, exploitations », in P. Cou lomb, H. Delorme, B. Hervieu, M. Jollivet et P. Lacombe (dir.), *Les agriculteurs et la politique*. Paris, Les Presses de Sciences Po, p.239-256.
- LAMARCHE H., HARFF Y. (1998), « Le travail en agriculture : nouvelles demandes, nouveaux enjeux », *Economie rurale*, p.3-11.
- LANDY F. (2006), *Un milliard à nourrir. Grain, territoire et politiques en Inde*, Paris, Belin.
- LAURENT C., REMY J. (2004), « Multifonctionnalités, activités, identités », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 7, p.5-15.
- LEMERY B. (2003), « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du travail*, 45 (1), 2003, p.9-25.
- MALASSIS L. (1994), *Nourrir les hommes*, Flammarion.
- MAUREL M.-C., LACQUEMENT G. (dir.) (2007), *Agriculture et ruralité en Europe centrale*, Paris, Aux lieux d'être.
- MENDRAS H. (1967), *L'exode rural en France. État des travaux*, Paris, Faculté des lettres et sciences humaines.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (2011), *Recensement agricole. Première tendance, Agreste Primeur*, n°266, 4p.
- MORICE A., MICHALON B. (dir.) (2009), *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, *Études rurales*, 182.
- PINTON F. (2009), « De la paysannerie française aux peuples de la forêt amazonienne », *Études rurales*, n°183, p.210-218.
- PUEL J-M. (2009), *Les fonds souverains - Instruments financiers ou armes politiques ?*, Éditions Autrement-CERI.
- RASTOIN JL. (2007), *Quel système alimentaire à l'horizon 2050 ?*, Académie d'Agriculture de France, séance du 7 Février 2007.
- REMY J. (1987), « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 4, p. 415-441.
- REMY J. (2009), *Un métier en transformation. Introduction* dans B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle et Jacques Rémy (dir.), *Les Mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de Sciences Po, Académique, juin 2010, p.41-50.
- SABOURIN E. (2007), *Paysans du Brésil. Entre échange marchand et réciprocité*, Paris, Éditions Quae (« Indisciplines »).
- SASSEN S. (2009), *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard.
- TALLON H. (2010), « Pluriactivité et territoire rural : un accompagnement à l'épreuve. Une expérimentation par la formation menée dans le Haut Languedoc héraultais », Thèse, Université Montpellier 3.